

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15](#)
(10)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 11 mars 1869](#)

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 11 mars 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Chaseray, Alexandre](#) est cité(e) dans cette lettre

[Favre, Jules \(1809-1880\)](#) est destinataire de cette lettre

[Turquet, Edmond \(1836-1914\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[11 mars 1869](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destinationInconnu

Description

Résumé

À propos des élections législatives de mai et juin 1869 en France. Godin fait l'état

des candidats non officiels dans le canton de Vervins. Alexandre Chaseray : ses opinions socialistes, son âge et son tempérament ne lui permettent pas de concourir utilement. Edmond Turquet, procureur impérial de Vervins démissionnaire : il a tenté sans succès d'obtenir l'investiture de candidat officiel contre le député Piette, et tente vainement de séduire l'opinion avancée. Godin est chargé par les représentants de l'opinion démocratique de l'arrondissement de Vervins de demander à Jules Favre s'il accepte d'être leur candidat.

Mots-clés

[Élections](#), [Idées politiques](#)

Personnes citées

- [Chaseray, Alexandre](#)
- [Piette, Édouard \(1806-1890\)](#)
- [Turquet, Edmond \(1836-1914\)](#)

Événements cités [Élections législatives \(24 mai et 7 juin 1869, France\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Chaseray, Alexandre

Genre Homme

Pays d'origine France

Biographie Écrivain et homme politique français. Alexandre Chaseray est propriétaire au Val-Saint-Pierre, dans la commune de Bray-en-Thiérache (Aisne), au sud de Vervins. En 1840, il publie *Quelques notes de voyages* (Vervins, 1840), récit de ses voyages récents aux Pays-Bas, en Italie, en Allemagne, en Turquie en Suisse et en Grèce. Il se présente sans succès, dans l'Aisne, aux élections de législatives de 1848 et 1849. Chaseray visite le Familistère de Guise en 1869, vraisemblablement dans la perspective des élections législatives qui ont lieu les 24 mai et 7 juin 1869. Jean-Baptiste André Godin a créé un comité électoral à Guise pour soutenir un candidat démocrate dans la circonscription de Vervins contre le candidat officiel de l'Empire Édouard Piette. Godin veut favoriser la candidature d'Odilon Barrot et souhaite que Chaseray renonce à se présenter. Mais après le renoncement de Barrot, le fondateur du Familistère encourage la candidature d'Alexandre Chaseray. Selon Godin, Chaseray est resté depuis 1848 une « sentinelle avancée de la démocratie » (Lettre à Alexandre Chaseray du 2 novembre 1868). Chaseray ne désire pas se présenter et Godin promeut finalement la candidature de Jules Favre. Celui-ci et Edmond Turquet, qui visite le Familistère à la même époque que Chaseray, sont finalement désignés comme candidats républicains à ces élections largement remportées par le candidat officiel de l'Empire. Alexandre Chaseray est l'auteur en 1868 des *Conférences sur l'âme* (Paris, 1868) dont rend compte la *Revue spirite* (septembre 1868).

Nom Favre, Jules (1809-1880)

Genre Homme

Pays d'origine France

Biographie Avocat et homme politique français né en 1809 à Lyon (Rhône) et décédé en 1880 à Versailles (Yvelines). Représentant du peuple en 1848 et en 1849, député de 1858 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre, représentant en 1871 et sénateur de 1876 à 1880. Il est avocat de Godin en 1863-1865 dans le procès en séparation qui l'oppose à sa première épouse Esther Lemaire.

Nom Turquet, Edmond (1836-1914)

Genre Homme

Pays d'origine France

Biographie Magistrat et homme politique français né en 1836 à Senlis (Oise) et décédé en 1914 à Paris. Licencié en droit à Paris en 1859, Edmond Turquet devient magistrat, procureur à Beauvais, Saint-Quentin et Vervins. Il démissionne en 1868. Les républicains de l'Aisne le préfèrent à Alexandre Chaseray pour les représenter aux élections législatives de 1869 contre le candidat officiel de l'Empire dans la circonscription de Vervins. Il visite le Familistère de Guise à cette époque, alors que Godin a constitué à Guise un comité électoral pour soutenir un candidat démocrate. En 1871, Turquet et Godin sont élus députés de l'Aisne à l'Assemblée nationale où ils siègent à gauche. En 1876, Turquet est élu député de la circonscription de Vervins et réélu en 1877 après la dissolution de l'Assemblée nationale, avec le soutien de Godin. Il devient sous-secrétaire d'État à l'Instruction publique et aux Beaux-arts en 1879 puis à l'Instruction publique, aux Beaux-arts et aux Cultes en 1885-1886. Réélu député de l'Aisne en 1881 et 1885, il vote avec la gauche radicale pour le rétablissement du divorce et la séparation de l'Église et de l'État. Edmond Turquet assiste aux obsèques de Godin à Guise le 19 janvier 1888.

Informations sur le document source

Cote FG 15 (10)

Collation 3 p. (95r, 96r, 97v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/12/2021

Dernière modification le 26/04/2023

Quier le 11 Mars 1869.

Cher Monsieur,

Une réunion électorale de quelques représentants de l'opinion démocratique des divers cantons de la circonscription de Servins a eu lieu hier pour examiner ce qu'elle peut faire en présence des élections prochaines.

Depuis l'origine des candidatures officielles, notre circonscription a eu le triste privilège de n'avoir aucune concurrence véritable à leur opposer.

M. Chacouray, homme très-catholique, mais dont les opinions socialistes étaient peu propres à lui assurer le succès, a seul opposé, dans nos diverses élections, son indépendance aux candidatures officielles et officielles, mais sans la soutenir avec l'ardeur nécessaire à un triomphe sans doute impossible alors; son âge et son tempérament ne lui permettraient pas aujourd'hui de faire plus que par le passé.

Aujourd'hui encore deux candidatures s'offrent à nous: M. Turquet, procureur impérial de Servins, qui récemment a donné sa démission pour se présenter en concurrence avec M. Pétit député.

M. Turquet a annoncé sa candidature au Moniteur même, en disant qu'elle était dynastique, constitutionnelle et libérale. Il y avait chez lui alors l'espoir d'obtenir la neutralité de l'administration; il a été déçu; M. Pétit reste candidat officiel.

Mais M. Barquet malgré cela, et malgré les avances qu'il fit aujourd'hui à l'opinion émise au sujet de son fils aller pour les élections qui valent bien pour son candidat le vicar de des convictions, de sorte que quoique M. Pitt soit compris dans l'opinion des électeurs, il lui reste encore des chances d'être un nommé député.

En présence de cette situation, notre réunion a conclu à la nécessité de distraire les votes du candidat officiel et de rallier les voix de la démocratie en proposant une candidature qui soit un drapeau de liberté et de ralliement politique, et qu'il nous fallait la demander aux députés de l'opposition.

Leur nom a été proposé, par M. Chateaugay même, notre ancien candidat démocratique. Sur cette proposition j'ai fait observer que vous deviez vous en tenir à deux fois avant de lier ainsi votre nom aux élections qui peuvent vous en faire la demande, et que vous ne pouviez accorder cette bonne fortune à tous les collèges électoraux; que du reste, vous deviez avoir une médiane opinion de votre avancement, qu'avec l'incertitude du succès il n'est pas de demander un grand acte de dévouement.

L'assemblée malgré cela a insisté pour que cette demande vous soit faite, remarquant que quoiqu'il arrivât elle ne pourrait avoir que des conséquences utiles et favorables au réveil à l'opinion dans notre circonscription, et elle m'a chargé de vous en écrire immédiatement.

Il s'agit donc de savoir si vous prendrez cette proposition en suffisante considération pour

72
nous fier un rendez-vous afin d'aller confier
avec nous des moyens que nous comptons employer
et des mesures après lesquelles votre candidature
deviendrait publique dans notre circonscription.
Car ce qu'il nous faut d'abord c'est votre
autorisation pour être en votre nom, le
terrain électoral, afin de compter nos forces.
Attendez votre réponse si elle nous est
favorable, nous nous réunirons très diligents
dans divers cantons pour nous rendre auprès
de vous, si vous en avez décidé ainsi.

Je vous prie, très cher Monsieur,
l'assurance de mon profond respect.

Godwin